

Déjeuner de presse du 5 juillet 2017

Intervention de Bruno Cavagné, président de la Fédération Nationale des Travaux Publics

Pour les Travaux Publics, le premier semestre 2017 est celui d'une reprise de l'activité en demi-teinte. En effet, si l'activité dans le secteur des Travaux Publics reste encore pousive, la confiance revient sur les perspectives à court terme.

L'enjeu pour les professionnels des Travaux Publics est d'asseoir une reprise durable. Or les engagements du Président de la République, annoncés le 1^{er} juillet, donneront une visibilité depuis longtemps demandée par les entreprises du secteur : création d'un Conseil d'orientation des infrastructures, instauration d'une loi de programmation des infrastructures sur cinq ans définissant les grands projets nationaux à réaliser et les financements associés. Pour 2018, il est urgent de renforcer et pérenniser les ressources de l'AFITF afin de pouvoir mettre en œuvre la politique d'amélioration et d'entretien des réseaux et de respecter les engagements pris au niveau national et européen (Contrats de plans et interconnexions européennes), deux objectifs affichés par Emmanuel Macron.

1. Les Travaux Publics en convalescence :

Si l'année 2016 marque enfin un coup d'arrêt à huit longues années de chute d'activité, les premiers mois 2017 ne confirment pas un véritable redémarrage dans les Travaux Publics : **les travaux réalisés sont à peine stables sur les 5 premiers mois de l'année** (-0,3% comparé à janvier-mai 2016).

Toutefois, une meilleure orientation des prises de commandes et le retour de la confiance dans les Travaux Publics à court terme laissent présager une reprise d'activité ces prochains mois.

Le moral des chefs d'entreprises s'améliore nettement puisque seuls 8% des chefs d'entreprises anticipaient une baisse d'activité lors de la dernière enquête d'opinion FNTP/INSEE. Ce retour de la confiance se confirme quel que soit le donneur d'ordre (clientèle publique ou privée). Il touche l'ensemble des principales spécialités TP et devient de plus en plus partagé sur l'ensemble des territoires, même si quelques disparités subsistent encore d'une région à l'autre.

Cette amélioration graduelle se répercute sur l'appareil productif. Depuis plusieurs mois, le recours à l'intérim progresse (+11,7% d'heures intérimaires de janvier à mai 2017/janvier-mai 2016, soit près de 6 000 intérimaires supplémentaires en équivalent temps plein comparé au niveau enregistré sur janvier à mai 2016). Les effectifs permanents ont cessé de reculer. Ils restent cependant à un point bas. **Pour créer de l'emploi permanent, les entreprises ont besoin que l'activité accélère et que le secteur retrouve un peu de visibilité.** Dans certaines régions ou

métiers, un besoin de main d'œuvre commence même à réapparaître puisque 18% des chefs d'entreprises interrogés en avril 2017 le citent comme une contrainte de production.

Autre signe de convalescence, les défaillances reculent (-27% sur les 5 premiers mois de l'année 2017 comparé à la même période en 2016) et de nouvelles contraintes de production émergent dont les contraintes financières en lien avec les questions de financement de la reprise.

En ce début de quinquennat, le retour d'une visibilité à moyen terme pour le secteur reste un enjeu primordial. Les décisions politiques qui se dessinent conditionneront l'avenir du secteur.

2. Le secteur privé, le Grand Paris et le plan autoroutier, seuls moteurs actuels de l'activité:

Durant ce premier semestre 2017, les prises de commandes sont mieux orientées que lors des deux trimestres précédents. Cette nette progression est surtout portée par les chantiers du Grand Paris et quelques autres opérations de taille significative dans certaines régions (plan de relance autoroutier, transports en commun...).

Le secteur privé tire l'activité vers le haut avec une nette embellie des mises en chantiers de logements neufs qui aura des effets d'entraînement en particulier sur les travaux de petit terrassement ou de VRD. Une tendance qui devrait se poursuivre dans les mois à venir grâce à la hausse des réservations.

Grand Paris : les dépenses d'investissements de la société du Grand Paris (SGP) montent en puissance. Elles devraient s'établir à 1,4 Md€ en 2017 contre 0,8 Md€ en 2016 (+72%). En 2018 et 2019, elles devraient bondir encore respectivement à 2,3Md€ et 3,9Md€. La ligne 15 est désormais en phase opérationnelle de travaux, de même que de plusieurs gares parmi les 68 nouvelles qui doivent voir le jour. Par ailleurs, la participation de la SGP au financement d'autres projets franciliens (prolongement des lignes 11 et 14, RER E...) se poursuit. Les travaux du Grand Paris vont générer un point de croissance de l'activité en 2017 et cette montée en puissance devrait se poursuivre en 2018 et 2019. Plus de 4000 salariés travaillent actuellement sur ces chantiers, chiffre qui devrait s'élever à 28000 en 2020.

3. Une reprise « trop timorée » de l'investissement des collectivités locales :

L'investissement des collectivités locales reste globalement très faible et a continué de reculer en 2016, alors que leur niveau de trésorerie est historiquement haut. Cette panne de l'investissement local est tout de même à nuancer en fonction du type de collectivité.

Alors que le bloc communal devrait recommencer à investir (à mi-mandat, c'est un moment propice aux lancements des chantiers), **les budgets d'investissement ont continué de se réduire en 2016**. La loi Notre, avec le périmètre de deux-tiers des intercommunalités qui a changé au 1^{er} janvier, a laissé de nombreux projets en suspens. Pour 2017, les budgets d'investissements devraient néanmoins retrouver le chemin de la croissance.

Le dynamisme des métropoles est le principal booster de l'activité locale. La moitié d'entre elles devraient augmenter leurs dépenses en infrastructures de plus de 10% cette année (Bordeaux, Lyon, Nantes, Strasbourg, Toulouse...). On peut notamment citer la 3^{ème} ligne de métro de Toulouse, la ligne B du métro de Rennes, le tramway de Bordeaux, le projet de téléphérique urbain de l'agglomération d'Orléans...

Les départements devraient enrayer la chute de leurs dépenses TP mais aucun redémarrage n'est attendu en 2017. Au terme d'une baisse de 40% depuis 2008, pour la première fois depuis huit ans, l'année 2017 pourrait être celle de la stabilisation. La situation financière des départements bénéficie de la reprise du marché immobilier qui leur a permis de percevoir plus de droits de mutation, venant compenser la réduction de leurs dotations. Une dynamique qui se poursuivra en 2017. Sur 94 budgets primitifs analysés par la FNTF au 19 juin, les dépenses TP des départements se stabilisent à -0,6% (3,6 Md€).

Au total, conformément aux prévisions que je vous avais présentées à la fin de l'année dernière, la reprise sera réelle mais modeste : nous estimons que nous finirons l'année 2017 avec une hausse d'activité de 2,5% (en valeur), soit 38,6 Mds€ de chiffre d'affaires et une stabilisation de l'emploi permanent.

4. Les conditions d'une reprise durable : des engagements structurants et une concrétisation dès 2018 :

4.1 Renforcer et pérenniser les ressources de l'AFITF :

L'Agence est le bras armé de l'Etat pour (co)financer les travaux d'infrastructures. En 2017, le budget de l'AFITF est toujours insuffisant. Il s'élève à 2,15 Md€. Or il devrait être d'environ 3Md€ pour être en capacité de respecter les engagements de l'Etat.

Sans recettes complémentaires, l'AFITF se trouve dans une impasse financière. Je rappelle que dans un référé de juin 2016, la Cour des Comptes avait estimé qu'« à l'horizon de la loi de programmation des finances publiques 2014-2019 (...) les engagements déjà pris par l'Etat et l'AFITF appelleront des financements supplémentaires ».

Plusieurs facteurs contribuent à cette non soutenabilité de la trajectoire de l'AFITF avec son niveau de recettes actuelles :

- **11,3 Md€ d'engagement passés sont à décaisser dans les 10 ans.** Cela concerne par exemple les LGV dont la mise en service vient de se faire, l'achat de matériel ferroviaire ou la dette Ecomouv.... Cela grève donc de plus d'1 Md€ la capacité annuelle qui peut être consacrée à de nouveaux investissements de l'Agence.

- **le financement des besoins récurrents comme les CPER ou l'entretien des réseaux** (routier national, ferroviaire ou fluvial) : en ne prenant en compte que les seuls CPER 2015-2020, il aurait fallu en théorie plus d'1 Md€ de crédits annuels de l'AFITF pour les réaliser dans les temps. Les retards se sont accumulés ces deux dernières années. A titre d'exemple, l'Etat n'a budgété que 180 M€ en 2016 pour le contrat de projet Etat-Région sur le volet transports en Ile-de-France, sur une part qui devait se monter à 350. Il manque donc 170 M€ dans le budget 2017 pour que l'Etat tienne sa part des engagements. **Le Président de la République s'est engagé à respecter la signature de l'Etat dans les contrats de plan.**

- **la poursuite des projets d'intérêt européen** tels que le Canal Seine-Nord-Europe et la liaison ferroviaire Lyon- Turin cofinancés à hauteur de 40% par l'Union européenne. Ils ont fait l'objet d'accords européens et tout retard dans leur réalisation remettrait en cause l'engagement de l'Etat français.

Ce n'est pas possible avec le niveau actuel des ressources de l'AFITF. Pour 2018, nous estimons à 800 millions à 1 MD€ le besoin de recettes supplémentaires de l'Agence.

Quelles solutions envisager à court terme ?

- **le dé plafonnement de l'affectation de 2 cts de TICPE/gazole (taxe intérieure sur la consommation de produits énergétique) permettrait d'abonder le budget de 400 M€** (en passant de 735 M€ à 1135 M€). Pour mémoire, l'Agence n'a perçu en totalité ces 2 cts de TICPE qu'en 2015 mais plus de 500 M€ avaient alors servi à indemniser Ecomouv. Chaque centime supplémentaire sur le gazole vendu aux véhicules particuliers génère environ 400 M€ de fiscalité.
- Dans le même ordre d'idée, **l'affectation d'une part de CCE (contribution climat énergie) apporterait des ressources complémentaires.**
- **A moyen terme, l'établissement d'un paiement à l'usage du réseau routier national par les poids lourds tel qu'évoqué par Elisabeth Borne ouvre aussi des perspectives intéressantes** pour l'entretien et la mise à niveau des réseaux routiers et ferroviaires.

4.2 Satisfaction quant aux engagements du Président de la République :

Lorsque j'ai rencontré le Président de la République la semaine dernière, il s'est clairement engagé en faveur de la création d'un Conseil d'orientation des infrastructures et l'a confirmé à Rennes le 1^{er} juillet, ce dont je me félicite.

Cette instance d'expertise et de dialogue entre les différentes parties prenantes demandée par la Profession est indispensable pour inscrire l'action publique sur le moyen-long terme et permettre une véritable refondation de notre politique d'infrastructures.

Les missions de ce Conseil porteraient sur l'évaluation des différents réseaux d'infrastructures, en s'appuyant notamment sur la mutualisation des différents outils d'observation existants, sur l'étude des politiques nationales d'infrastructures en intégrant toutes les dimensions économiques, sociales, environnementales et territoriales. Le Conseil d'orientation des infrastructures serait notamment chargé d'établir un rapport annuel public sur l'évolution des réseaux et des infrastructures à partir d'indicateurs de suivi. Sa composition associerait toutes les parties prenantes : représentants de l'État, des associations des collectivités locales (AMF, ADF, ARF), des fédérations professionnelles concernées et des acteurs économiques, des parlementaires, des associations d'usagers, des personnalités qualifiées, etc.

Le Président de la République a également donné des assurances sur la préparation d'une loi d'orientation des mobilités pour le 1^{er} semestre 2018. Nous souhaitons qu'elle permette la programmation des infrastructures sur longue période définissant les grands projets nationaux à réaliser et leur financement.

La loi de programmation et le conseil d'orientation sont essentiels pour les entreprises de Travaux Publics car ils permettront de sortir des effets d'annonce et donneront une visibilité indispensable à l'activité des entreprises.

Sur les ressources des collectivités locales, Emmanuel Macron a proposé lors de sa campagne de stabiliser le niveau actuel des dotations aux collectivités avec un principe de « bonus/malus » pour celles qui réduiraient leurs dépenses de fonctionnement. Il est en effet impératif de **rétablir la confiance entre l'Etat et les collectivités locales (qui réalisent 70 % de l'investissement public) avec un pacte : stabilité des dotations contre réduction des dépenses de fonctionnement et augmentation de l'investissement.** Autant d'engagements qu'il importe maintenant de

concrétiser ! A ce titre, la conférence nationale des Territoires, qui doit se tenir ce mois, sera une étape cruciale. On sait que **l'investissement public augmente la croissance potentielle à long terme de l'ensemble de l'économie française**. Malgré ce constat, l'investissement public a reculé en France dans les années récentes de 4,2 % à 3,5 % du PIB. **C'est le seul élément de la demande intérieure française qui contribue encore négativement à la croissance**.

Si j'espère convaincre sur le sujet, ce n'est pas seulement pour relancer l'activité dans les Travaux Publics, mais c'est aussi parce que les infrastructures dopent notre compétitivité et notre attractivité, parce qu'elles recréent du lien social et territorial, parce qu'elles contribuent à la réalisation de nos engagements en matière de transition écologique.

Enfin, je rappelle que **le secteur des Travaux Publics est créateur d'emplois et a toujours su faire preuve d'une grande réactivité pour embaucher dans les périodes de regain d'activité**. Si le secteur parvenait à une croissance moyenne annuelle de 4% l'an, **cela générerait 35 000 emplois supplémentaires dans les entreprises de Travaux Publics et 96 000 emplois dans l'ensemble de l'économie** (source OFCE – novembre 2016).

La mobilité de demain, l'aménagement et l'attractivité des territoires, la transition énergétique, les infrastructures du numérique représentent autant d'enjeux d'intérêt général pour notre pays et ses habitants.